

Démarche Qualité et Satisfaction Client • Bilan annuel 2023

La qualité de nos formations, tant au niveau du contenu que de l'animation, est au cœur de nos préoccupations depuis toujours.

- ↳ Toutes nos formations « sur catalogue » (DPO et RGPD), en présentiel ou e-learning, ont été labellisées par la CNIL avant l'abandon de ceux-ci par la CNIL ;
- ↳ ANAXIA CONSEIL a validé les 21 critères du DataDock dès février 2017 (alors que l'obligation était pour juillet 2017) ;
- ↳ Nous avons obtenu la certification qualité QUALIOPi en juin 2020. Un audit de suivi a eu lieu en juillet 2022. Cette certification est un enjeu important pour notre organisme afin de répondre aux nouvelles exigences réglementaires de la formation professionnelle continue.



La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : actions de formation

Ce bilan des formations suivies en e-learning 2023 prouve que cette approche qualité est reconnue par les participants à nos formations.

Veille juridique

C'est une composante essentielle de notre activité : alertes automatiques sur mots-clés dans les moteurs de recherche, newsletter [CEPD](#), newsletter [AFCDP](#)¹ (dont ANAXIA CONSEIL est membre actif), site de la CNIL en page d'accueil, veille dédiée à la formation,

Cette veille nous permet de faire évoluer nos formations chaque fois que cela est nécessaire.

Évolutions

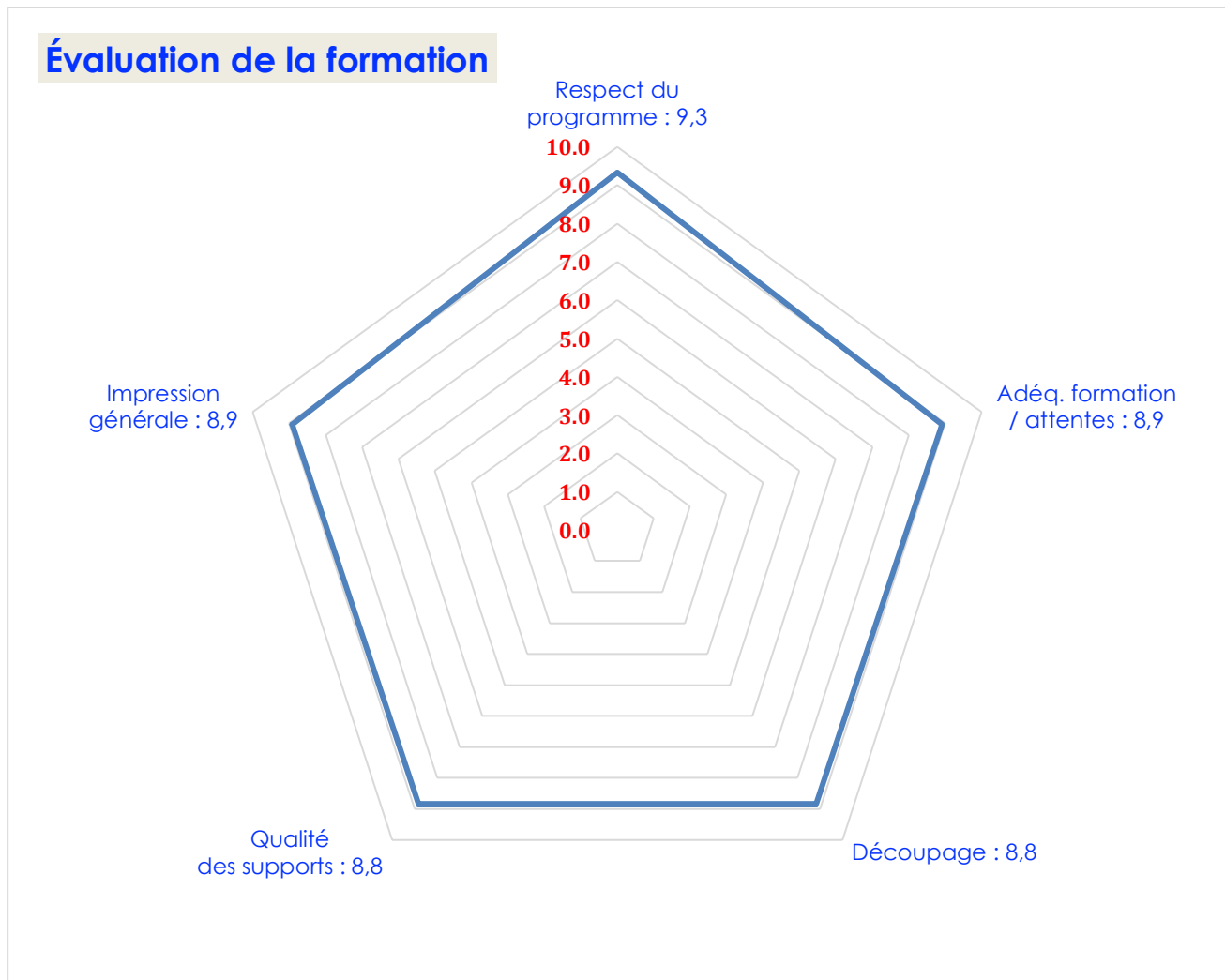
Nos formations évoluent en permanence. Quelques ajustements mineurs sur 2023 (non exhaustif) :

- Bilan sanctions CNIL 2022
- Modification délibération 2018-317 (agrément organismes certif. DPO)
- Lignes directrices sur le droit d'accès
- Lignes directrices sur les violations de données
- Rapport annuel CNIL
- Lignes directrice CEPD sur les amendes administratives
- EU-U.S. Data Privacy Framework
- Recommandation CEPD re. BCR
- Nouvelles méthodologies de référence
- Référentiels CNIL sur les durées social & médico-social
- Tables informatique et libertés CNIL

¹ Christophe CHAMPOUSSIN, gérant d'ANAXIA CONSEIL, en est l'un des administrateurs

Plus globalement, notre formation de DPO a entamé un processus de révision globale pour répondre aux demandes qui portent sur la forme (plus aérée, textes plus homogènes, ...). De plus, le e-learning prend le relais du présentiel pour certains modules ; notre formation de DPO en présentiel devient donc « blended ».

Évaluation par les participants



Taux de réussite

Ce taux est calculé sur la base des évaluations finales avec une note de 60% ou plus.

Si un participant obtient une note inférieure, alors nous prenons contact avec lui pour revoir les points qui le nécessitent. Cela peut se faire par mail ou téléphone.

Le taux de réussite en 2023 pour nos formations en e-learning a été de **100%** (note moyenne de **85/100**).